PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°38

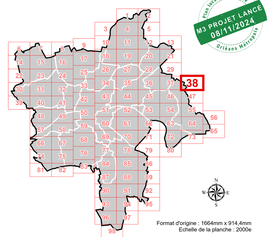

Format d'origine : 1064mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

ORLÉANS MÉTROPOLE

- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MA1), 19/01/2023 (MA2), 10/10/2023 (MA3), 11/03/2024 (MA4), 18/11/2024 (MA5)
- Modifié par délibérations du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (M2), 30/06/2024 (M3)
- M3 engagée par arrêté le 06/11/2024

Produit par Orléans Métropole - Edité le 27/11/2024

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme

Zonage d'urbanisme

UC - zone Urbaine de Centralité
- UC1 : les centres conurbation
- UC2 : les centres-villes
- UC3 : les centres-bourgs
- UC4 : les centralités de quartiers

UB - zone Urbaine de Boulevard
- les grands boulevards

UF - zone Urbaine de Faubourg
- UF1 : les faubourgs denses
- UF2 : les faubourgs résidentiels
- UF3 : les faubourgs d'activités

UR - zone Urbaine Résidentielle
- UR1 : les secteurs résidentiels urbains
- UR2 : les secteurs d'ensembles résidentiels
- UR3 : les secteurs résidentiels
- UR4 : les secteurs d'habitat diffus
- UR5 : les secteurs ruraux

UP - zone Urbaine de Projet
- les secteurs de projet et de restructuration urbaine

UAE - zone Urbaine d'Activités Economiques
- UAE1 : les secteurs d'activités
- UAE2 : les secteurs d'activités commerciales
- UAE3 : les secteurs d'activités industrielles
- UAE4 : les secteurs d'activités économiques mixtes

UE - zone Urbaine d'Equipements
- les secteurs d'équipements à vocation collective

1AU - zone A Urbaniser dans un 1er temps
- les secteurs à urbaniser à court et moyen terme

2AU - zone A Urbaniser dans un 2e temps
- les secteurs à urbaniser à moyen et long terme

A - zone Agricole
- les secteurs agricoles

N - zone Naturelle
- les secteurs naturels et sensibles

Prescriptions d'urbanisme

Cône de vue et perspective majeure
Arbre protégé
Linéaire boisé
Alignement d'arbres
Cœur d'îlot
Parc et jardin
Boisement urbain et espace d'ornement
Espace boisé classé
Jardins familiaux et partagés
Frange agricole ou paysagère
Zone humide et d'aménagement hydraulique

Bâti susceptible de changer de destination
Élément bâti remarquable
Ensemble patrimonial
Linéaire commercial protégé
Emplacement réservé
Secteur de constructibilité limité
Secteur imposant un minimum (+) ou un maximum (+) de logements locatifs sociaux
Zone non aedificandi
Stationnement de plus de 3 mois
Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
Secteur de transports publics collectifs

TMIN : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR

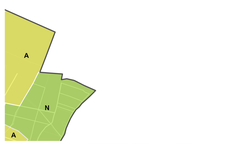

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES

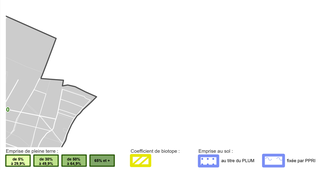

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS